



Je suis en arrêt maladie depuis le 11 12 2014.

Par **mollusque**, le **13/11/2016** à **11:35**

Bonjour,

Je suis en arrêt maladie depuis le 11 12 2014. Le 21 juillet dernier j'ai reçu un courrier de la CPAM. Je cite « votre arrêt de travail a été reconnu en rapport avec une affection de longue durée nécessitant des soins continus ou une interruption de travail supérieure à six mois par le médecin conseil ».

- depuis mon arrêt de travail j'ai été licencié pour inaptitude reconnu par la médecine du travail.

o L'arrêt maladie compte tenu de ça longueur va-t-il finir en invalidité ?

- - Mon Kiné me requiert de faire une demande au prêt de mon médecin généraliste pour une prise en charge à 100%.

Faut-il que je face cette demande au près de mon médecin ?

Bien cordialement